

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/09/2024 - 8000 - 1968 B 00069 - 576 850 697 - SOCIETE LDC



L.D.C.

S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de 7.054.173,20 Euros

SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle Saint-Laurent

SABLE-SUR-SARTHE (72300)

576 850 697 RCS LE MANS

ARRIVÉE

25 SEP 2024

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE LE MANS

EXTRAITS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AOUT 2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 29 février 2024 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 58 269 472,77 €
- Prélèvement sur le compte « Autres réserves » 5 218 086,03 €

Affectation

- Dividendes 63 487 558,80 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende brut revenant à chaque action de 0,40 € de nominal est fixé à 3,60 €.

Le compte « Autres Réserves » est ainsi ramené de e 582 397 129,75 € à 577 179 043,72 €.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A,2 et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 27 août 2024.

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 août 2024.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 17 635 433 actions composant le capital social au 21 mai 2024, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte Autres Réserves serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2020/2021	31 001 022,00 €* Soit 1,80 € par action	-	-
2021/2022	35 270 866,00 €* Soit 2,00 € par action	-	-
2022/2023	47 615 669,10 €* Soit 2,70 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Autres Réserves ou au compte Report à Nouveau

VOIX POUR : 28 394 093

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 10

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

L.D.C.

**Activités des sociétés holding
Z.I. Saint Laurent
72300 SABLE-SUR-SARTHE**

**COMPTES ANNUELS
Du 01/03/2023 au 29/02/2024**





Comptes annuels

**Bilan actif**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 29/02/2024	Net 28/02/2023
Capital souscrit non appelé				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	346 259	346 259		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 012	5 010	3 002	4 605
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 494	4 386	107	429
Autres immobilisations corporelles	2 211 707	1 177 238	1 034 469	1 116 880
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	638 257 518		638 257 518	632 067 518
Créances rattachées aux participations	222 709 828		222 709 828	210 614 892
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 677 883		38 677 883	9 649 608
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	902 215 701	1 532 893	900 682 808	853 453 933
<i>ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 480
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 318 686		7 318 686	7 911 698
Autres créances	22 686 802		22 686 802	14 362 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	510 757 757	1 177 785	509 579 972	630 151 733
Disponibilités	2 016 283		2 016 283	304 577
Charges constatées d'avance (3)	993 519		993 519	284 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT	543 773 048	1 177 785	542 595 262	653 017 821
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 445 988 748	2 710 678	1 443 278 070	1 506 471 754
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			239 346 974	196 548 572
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**Bilan passif**

	29/02/2024	28/02/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 054 173	7 054 173
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	162 565 580	162 565 580
Ecart de réévaluation		
Reserve légale	705 417	705 417
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves réglementées		
Autres réserves	582 397 130	586 989 974
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 269 473	42 722 372
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 746 744	1 709 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES	812 738 517	801 746 576
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		4 158 665
Provisions pour charges	712 658	621 996
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	712 658	4 780 661
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	155 694 212	223 380 918
Emprunts et dettes financières diverses (3)	441 703 283	450 505 554
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 945 212	5 905 892
Dettes fiscales et sociales	26 454 865	20 126 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 011	3 019
Autres dettes	20 312	22 616
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	629 826 895	699 944 517
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 443 278 070	1 506 471 754
(1) Dont à plus d'un an (a)	84 200 972	137 623 871
(1) Dont à moins d'un an (a)	545 625 923	562 320 646
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	18 172 352	3 648
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	29/02/2024	28/02/2023
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	17 154 816	1 030 681	18 185 496	17 211 649
Chiffre d'affaires net	17 154 816	1 030 681	18 185 496	17 211 649
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 936 980	8 663 461
Autres produits			3 120 178	2 731 678
<i>Total produits d'exploitation (I)</i>			33 242 654	28 606 788
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			19 479 806	17 487 096
Impôts, taxes et versements assimilés			199 891	179 602
Salaires et traitements			9 782 648	7 362 865
Charges sociales			3 055 474	2 107 696
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			261 115	246 281
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				3 431 584
Autres charges			71 567	49 046
<i>Total charges d'exploitation (II)</i>			32 850 501	30 864 169
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			392 153	-2 257 380
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			60 801 505	43 107 795
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 066 610	2 549 328
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			5 610	515 955
Différences positives de change			46	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 024 378	2 735 534
<i>Total produits financiers (V)</i>			70 898 150	48 908 611
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			516 005	5 610
Intérêts et charges assimilées (4)			11 346 134	3 588 015
Différences négatives de change			77	20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<i>Total charges financières (VI)</i>			11 862 216	3 593 645
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			59 035 933	45 314 966
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			59 428 087	43 057 586



Compte de résultat (suite)

	29/02/2024	28/02/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	906	20 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	4 994	5 089
<i>Total produits exceptionnels (VII)</i>	5 901	25 089
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	906	18 085
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	208 586	83 899
<i>Total charges exceptionnelles (VIII)</i>	209 492	101 984
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-203 592	-76 894
Participation des salariés aux résultats (IX)	227 986	186 819
Impôts sur les bénéfices (X)	727 036	71 501
<i>Total des produits (I+III+V+VII)</i>	104 146 704	77 540 489
<i>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</i>	45 877 231	34 818 117
BENEFICE OU PERTE	58 269 473	42 722 372
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	243 920	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	-210 544	-342 772
(3) Dont produits concernant les entités liées	60 801 505	43 110 785
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 619 369	2 220 181



Annexe

Annexe 2023-2024

ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 29 FEVRIER 2024

Principes et méthodes comptables

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 29 février 2024 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2022 au 29 février 2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

Selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

(en milliers d'euros)

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Valeur brute				
Concessions et droits similaires	346			346
Installations générales, agencements	8			8
Installations techniques, matériels	4			4
Matériel de transport	1675	135		1810
Matériel de bureau et informatique, mobilier	369	43	10	402
TOTAL	2402	178	10	2570
Amortissements				
Amortissement des concessions et droits	346			346
Amortissement installations générales, agencements	4	1		5
Amortissements des installations techniques, matériels	4			4
Amortissement du matériel de transport	584	241		825
Amortissement du matériel de bureau et mobilier	343	19	9	353
TOTAL	1281	261	9	1537
Valeur nette	1121			1037

Annexe 2023-2024

Note 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises.

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées)

	<u>Durée d'utilité</u>
Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES

Titres de participation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la quote-part d'actif net comptable, la valorisation est généralement confortée par la détermination d'une valeur d'usage basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les paramètres retenus ont été les suivants :

- flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année sur la base des taux de croissance à long terme des secteurs d'activité et zones géographiques concernés
- actualisation des flux de trésorerie sur la base du wacc.

Créances rattachées à des participations :

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.



Annexe 2023-2024

(en milliers d'euros)

Mouvements de l'exercice	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	632 068	6 190		638 258
Créances rattachées	210 615	40 320	28 225	222 710
Autres titres immobilisés	0			0
Actions propres	9 650	29 028		38 678
TOTAL	852 332	75 538	28 225	899 645
Amortissements et provisions				
Actions propres	0		0	0
	0			0
TOTAL	0	0	0	0
VALEUR NETTE	852 332			899 645

Note 4 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir :

(en milliers d'euros)	Montant
Intérêts Courus/ créances part.	408
Clients fae export	1 869
Fourn.Avoir à Recevoir	137
Intérêts Courus s/ obligations	1 182
Intérêt Courus à Recevoir	27
Total	3 623

Les montants inscrits dans cette rubrique ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières	597 398	513 425	83 973	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 974	5 974		
Dettes fiscales et sociales	26 455	26 227		228
Dettes diverses				
TOTAL	629 827	545 626	83 973	228

Annexe 2023-2024

Charges à payer :

(en milliers d'euros)	Montant
Fourn.fnp frais généraux	4 746
Intérêts sur emprunts	130
Intérêts sur participation	1
Intérêts sur autres emprunts	12
Congés payés	515
Participations	228
Personnel Aut.Charges à P	1 708
Org.Sociaux Chges à payer	785
Etat divers à payer	68
Charges à payer taxes/salaires	46
Total	8 239

Les montants inscrits dans cette rubrique ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Note 5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- De comptes ou de dépôts à terme de placement.
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- D'EMTN qui sont enregistrés à leur coût d'achat. Ces placements sont garantis à l'échéance.

Note 6 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 7 054 173€, divisé en 17 635 433 actions ordinaires de 0,40 €.

Variations des capitaux propres (en milliers d'euros)

Au 28/02/2023	801 747
Distribution de dividendes	-47 315
Variation provisions réglementées	38
Résultat de l'exercice	58 269
Au 29/02/2024	812 739

Annexe 2023-2024
Note 7 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	1 709	43	5		1 747
TOTAL	1 709	43	5		1 747
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	622	166	75		713
Provisions pour impôts					
Autres provisions pour risques et charges	4 159		4 159		0
Provisions pour gros entretien					
TOTAL	4 781	166	4 234		713
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations financières					
Sur valeurs mobilières de placement	667	516	6		1 177
TOTAL	667	516	6		1 177
TOTAL GENERAL	7 157	725	4 245		3 637
Dont dotations et reprises					
	- d'exploitation		4 234		
	- financières	516	6		
	- exceptionnelles	209	5		

Provisions pour avantages au personnel :

Les hypothèses actuarielles appliquées au 29/02/2024 sont :

- taux d'actualisation 3.60%
- taux d'augmentation moyen des salaires 4,00%
- Inflation long terme 2,00%

La dotation d'indemnités de départ en retraite concernant les écarts actuariels a été comptabilisé dans le résultat exceptionnel.

Le calcul des engagements de l'exercice a été réalisé en tenant compte des modifications apportées par la réforme des retraites suite à l'entrée en vigueur de la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023.

L'impact de la réforme des retraites issues de la LFRSS de 2023 est une diminution du montant des IDR à hauteur de 2 K€.

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

Annexe 2023-2024

Note 8 – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation.

Ces différents services ont été rémunérés en 2023/2024 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	10 082 K€
	Prestation media	8 090 K€
	Autres activités annexes	14 K€
- Produits divers	Redevance de marque	2 872 K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	52 988 K€

Note 9 – PERSONNEL

a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié

	Total
Cadres	37
Agents de maîtrise	8
Employés	4
	49

b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance :

- Directoire : 1 721 K€
- Conseil de Surveillance : 110 K€
- Comité d'Audit : 3 K€
- Comité RSE : 3 K€
- Comité des Rémunérations : 1 K€

Note 10 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DES INTERETS D'EMPRUNTS

En milliers d'euros	2023/2024	2022/2023
- Dividendes reçus	52 988	40 521
- Produits de placements	3 857	3 659
- Autres	2 191	1 135
	59 036	45 315

Annexe 2023-2024**Note 11 - RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices). Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PDG (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues), ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

En milliers d'euros	Charges	Produits
- V.N.C. Elément Actif cédé	1	
- Dot exceptionnelle idr	165	
- Amortissements dérogatoires	43	5
- Produits cession actifs corp		1
	209	6

Note 12 – IMPOTS SUR LES SOCIETES**a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre au groupe d'intégration fiscale**

- Résultat courant	2 327 K€
- Résultat exceptionnel	-1 545 K€
- Crédit d'impôt	-55 K€
	<u>727 K€</u>

b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société

- Accroissement de la dette future d'impôts	437 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	233 K€

c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille et traiteur clôturant au 29.02.24.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1^{er} mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

Annexe 2023-2024

Note 13 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

<u>Engagements donnés</u>	
- Avals, cautions et garanties donnés	15 470 K€
. dont fournisseurs	
. « financements	15 470 K€
dont concernant :	
. les filiales	15 470 K€

Note 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a mis en place une convention de change auprès d'un établissement financier. Le capital restant dû au 29/02/2024 est de 3.7 Millions d'euros.

Note 15 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves, Primes et report à nouveau	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, Avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat Net	Date de clôture
FILIALES A PLUS DE 50 %										
SASU LDC VO-LAILLE	155 849	309 101	100 % 52 988	366 559	366 559	60 585		4 131	66 516	29/02
SASU LDC TRAITEUR	63 000	54 851	100 %	105 554	105 554	38 194		2 055	1 857	29/02
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	3 340	55 899	100 %	38 788	38 788			356 135	16 954	31/12
LDC INTERNATIONAL	86 712	27 620	100 %	121 166	121 166	38 275		2 642	-565	31/12
LDC SERVICES	3 305	2 885	100%	6 190	6 190			30 180	759	29/02



Annexe 2023-2024

Evènements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture significatifs à la date d'arrêté des comptes au titre de l'exercice 2023-2024 (arrêtés par le directoire le 21 mai 2024).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

L.D.C.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 29 février 2024)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

PricewaterhouseCoopers Audit
11 rue Arthur III
CS 24241
44263 Nantes Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Eolios
3 rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 29 février 2024)

A l'Assemblée générale de la société
L.D.C. SA
ZI Saint-Laurent
CS 50925
72302 SABLE-SUR-SARTHE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L.D.C. relatifs à l'exercice clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} mars 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 29 février 2024, les titres de participation s'élèvent à 638,3 millions d'euros en valeur brute ainsi qu'en valeur nette compte tenu de l'absence de provision.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur nette comptable des titres de participation est inférieure à leur valeur d'inventaire. Cette valeur est appréciée selon les éléments définis dans la note 3 « Immobilisations financières et créances rattachées » de l'annexe aux comptes annuels et tient compte notamment des perspectives de rentabilité et d'activité du secteur ou de l'entreprise et de la valeur stratégique de la participation pour le groupe.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation était un point clé de l'audit en raison de son importance dans les comptes de la société et du jugement de la direction nécessaire à l'appréciation de la valeur d'inventaire.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- évaluer les hypothèses opérationnelles retenues sous-tendant l'établissement de perspectives de rentabilité en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- rapprocher la valeur d'inventaire ainsi déterminée de la valeur recouvrable retenue ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par votre société.

Enfin, nous avons apprécié que la note 3 « Immobilisations financières et créances rattachées » de l'annexe aux comptes annuels fournisse une information appropriée.

L.D.C.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 février 2024 - Page 3

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés .

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

L.D.C.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 février 2024 - Page 4

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société L.D.C. par votre Assemblée générale du 13 août 2008 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 25 août 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 29 février 2024, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1^{ère} année.

Antérieurement à ERNST & YOUNG et Autres (anciennement dénommé Barbier Frinault et Autres), le cabinet Barbier Frinault et Autres était commissaire aux comptes depuis 1996.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et Rennes, le 27 juin 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Olivier DESTRUEL

ERNST & YOUNG et AUTRES

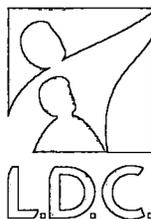


Guillaume RONCO

L.D.C.

**Activités des sociétés holding
Z.I. Saint Laurent
72300 SABLE-SUR-SARTHE**

**COMPTES ANNUELS
Du 01/03/2023 au 29/02/2024**



Sommaire

<i>1. Comptes annuels</i>	<i>1</i>
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
Annexe 2023-2024	8



Comptes annuels

**Bilan actif**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 29/02/2024	Net 28/02/2023
Capital souscrit non appelé				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	346 259	346 259		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 012	5 010	3 002	4 605
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 494	4 386	107	429
Autres immobilisations corporelles	2 211 707	1 177 238	1 034 469	1 116 880
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	638 257 518		638 257 518	632 067 518
Créances rattachées aux participations	222 709 828		222 709 828	210 614 892
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 677 883		38 677 883	9 649 608
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	902 215 701	1 532 893	900 682 808	853 453 933
<i>ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 480
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 318 686		7 318 686	7 911 698
Autres créances	22 686 802		22 686 802	14 362 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	510 757 757	1 177 785	509 579 972	630 151 733
Disponibilités	2 016 283		2 016 283	304 577
Charges constatées d'avance (3)	993 519		993 519	284 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT	543 773 048	1 177 785	542 595 262	653 017 821
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 445 988 748	2 710 678	1 443 278 070	1 506 471 754
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			239 346 974	196 548 572
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**Bilan passif**

	29/02/2024	28/02/2023
<i>CAPITAUX PROPRES</i>		
Capital	7 054 173	7 054 173
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	162 565 580	162 565 580
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	705 417	705 417
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	582 397 130	586 989 974
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 269 473	42 722 372
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 746 744	1 709 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES	812 738 517	801 746 576
<i>AUTRES FONDS PROPRES</i>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>		
Provisions pour risques		4 158 665
Provisions pour charges	712 658	621 996
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	712 658	4 780 661
<i>DETTES (1)</i>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	155 694 212	223 380 918
Emprunts et dettes financières diverses (3)	441 703 283	450 505 554
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 945 212	5 905 892
Dettes fiscales et sociales	26 454 865	20 126 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 011	3 019
Autres dettes	20 312	22 616
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	629 826 895	699 944 517
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 443 278 070	1 506 471 754
(1) Dont à plus d'un an (a)	84 200 972	137 623 871
(1) Dont à moins d'un an (a)	545 625 923	562 320 646
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	18 172 352	3 648
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	29/02/2024	28/02/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	17 154 816	1 030 681	18 185 496	17 211 649
Chiffre d'affaires net	17 154 816	1 030 681	18 185 496	17 211 649
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 936 980	8 663 461
Autres produits			3 120 178	2 731 678
Total produits d'exploitation (I)			33 242 654	28 606 788
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			19 479 806	17 487 096
Impôts, taxes et versements assimilés			199 891	179 602
Salaires et traitements			9 782 648	7 362 865
Charges sociales			3 055 474	2 107 696
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			261 115	246 281
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				3 431 584
Autres charges			71 567	49 046
Total charges d'exploitation (II)			32 850 501	30 864 169
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			392 153	-2 257 380
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			60 801 505	43 107 795
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 066 610	2 549 328
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			5 610	515 955
Différences positives de change			46	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 024 378	2 735 534
Total produits financiers (V)			70 898 150	48 908 611
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			516 005	5 610
Intérêts et charges assimilées (4)			11 346 134	3 588 015
Différences négatives de change			77	20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			11 862 216	3 593 645
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			59 035 933	45 314 966
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			59 428 087	43 057 586

**Compte de résultat (suite)**

	29/02/2024	28/02/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	906	20 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	4 994	5 089
<i>Total produits exceptionnels (VII)</i>	<i>5 901</i>	<i>25 089</i>
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	906	18 085
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	208 586	83 899
<i>Total charges exceptionnelles (VIII)</i>	<i>209 492</i>	<i>101 984</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-203 592	-76 894
Participation des salariés aux résultats (IX)	227 986	186 819
Impôts sur les bénéfices (X)	727 036	71 501
<i>Total des produits (I+III+V+VII)</i>	<i>104 146 704</i>	<i>77 540 489</i>
<i>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</i>	<i>45 877 231</i>	<i>34 818 117</i>
BENEFICE OU PERTE	58 269 473	42 722 372
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	243 920	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	-210 544	-342 772
(3) Dont produits concernant les entités liées	60 801 505	43 110 785
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 619 369	2 220 181



Annexe

Annexe 2023-2024

ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 29 FEVRIER 2024

Principes et méthodes comptables

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 29 février 2024 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2022 au 29 février 2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

Selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

(en milliers d'euros)

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Valeur brute				
Concessions et droits similaires	346			346
Installations générales, agencements	8			8
Installations techniques, matériels	4			4
Matériel de transport	1675	135		1810
Matériel de bureau et informatique, mobilier	369	43	10	402
TOTAL	2402	178	10	2570
Amortissements				
Amortissement des concessions et droits	346			346
Amortissement installations générales, agencements	4	1		5
Amortissements des installations techniques, matériels	4			4
Amortissement du matériel de transport	584	241		825
Amortissement du matériel de bureau et mobilier	343	19	9	353
TOTAL	1281	261	9	1533
Valeur nette	1121			1037

Annexe 2023-2024

Note 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises.

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées)

	<u>Durée d'utilité</u>
Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES

Titres de participation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la quote-part d'actif net comptable, la valorisation est généralement confortée par la détermination d'une valeur d'usage basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les paramètres retenus ont été les suivants :

- flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année sur la base des taux de croissance à long terme des secteurs d'activité et zones géographiques concernés
- actualisation des flux de trésorerie sur la base du wacc.

Créances rattachées à des participations :

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Annexe 2023-2024

(en milliers d'euros)

Mouvements de l'exercice	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	632 068	6 190		638 258
Créances rattachées	210 615	40 320	28 225	222 710
Autres titres immobilisés	0			0
Actions propres	9 650	29 028		38 678
TOTAL	852 332	75 538	28 225	899 645
Amortissements et provisions				
Actions propres	0		0	0
	0			0
TOTAL	0	0	0	0
VALEUR NETTE	852 332			899 645

Note 4 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir :

(en milliers d'euros)	Montant
Intérêts Courus/ créances part.	408
Clients fae export	1 869
Fourn.Avoir à Recevoir	137
Intérêts Courus s/ obligations	1 182
Intérêt Courus à Recevoir	27
Total	3 623

Les montants inscrits dans cette rubrique ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières	597 398	513 425	83 973	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 974	5 974		
Dettes fiscales et sociales	26 455	26 227		228
Dettes diverses				
TOTAL	629 827	545 626	83 973	228

Annexe 2023-2024

Charges à payer :

(en milliers d'euros)	Montant
Fourn.fnp frais généraux	4 746
Intérêts sur emprunts	130
Intérêts sur participation	1
Intérêts sur autres emprunts	12
Congés payés	515
Participations	228
Personnel Aut.Charges à P	1 708
Org.Sociaux Chges à payer	785
Etat divers à payer	68
Charges à payer taxes/salaires	46
Total	8 239

Les montants inscrits dans cette rubrique ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Note 5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- De comptes ou de dépôts à terme de placement.
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- D'EMTN qui sont enregistrés à leur coût d'achat. Ces placements sont garantis à l'échéance.

Note 6 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 7 054 173€, divisé en 17 635 433 actions ordinaires de 0,40 €.

Variations des capitaux propres
(en milliers d'euros)

Au 28/02/2023	801 747
Distribution de dividendes	-47 315
Variation provisions réglementées	38
Résultat de l'exercice	58 269
Au 29/02/2024	812 739

Annexe 2023-2024
Note 7 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	1 709	43	5		1 747
TOTAL	1 709	43	5		1 747
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	622	166	75		713
Provisions pour impôts					
Autres provisions pour risques et charges	4 159		4 159		0
Provisions pour gros entretien					
TOTAL	4 781	166	4 234		713
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations financières					
Sur valeurs mobilières de placement	667	516	6		1 177
TOTAL	667	516	6		1 177
TOTAL GENERAL	7 157	725	4 245		3 637
Dont dotations et reprises					
	- d'exploitation		4 234		
	- financières	516	6		
	- exceptionnelles	209	5		

Provisions pour avantages au personnel :

Les hypothèses actuarielles appliquées au 29/02/2024 sont :

- taux d'actualisation 3.60%
- taux d'augmentation moyen des salaires 4,00%
- Inflation long terme 2,00%

La dotation d'indemnités de départ en retraite concernant les écarts actuariels a été comptabilisé dans le résultat exceptionnel.

Le calcul des engagements de l'exercice a été réalisé en tenant compte des modifications apportées par la réforme des retraites suite à l'entrée en vigueur de la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023.

L'impact de la réforme des retraites issues de la LFRSS de 2023 est une diminution du montant des IDR à hauteur de 2 K€.

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

Annexe 2023-2024**Note 8 – ACTIVITE DE LA SOCIETE**

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation.

Ces différents services ont été rémunérés en 2023/2024 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	10 082 K€
	Prestation media	8 090 K€
	Autres activités annexes	14 K€
- Produits divers	Redevance de marque	2 872 K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	52 988 K€

Note 9 – PERSONNEL**a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié**

	Total
Cadres	37
Agents de maîtrise	8
Employés	4
	49

b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance :

- Directoire : 1 721 K€
- Conseil de Surveillance : 110 K€
- Comité d'Audit : 3 K€
- Comité RSE : 3 K€
- Comité des Rémunérations : 1 K€

Note 10 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DES INTERÊTS D'EMPRUNTS

En milliers d'euros	2023/2024	2022/2023
- Dividendes reçus	52 988	40 521
- Produits de placements	3 857	3 659
- Autres	2 191	1 135
	59 036	45 315

Annexe 2023-2024

Note 11 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfiques). Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PDG (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues), ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

En milliers d'euros	Charges	Produits
- V.N.C. Elément Actif cédé	1	
- Dot exceptionnelle idr	165	
- Amortissements dérogatoires	43	5
- Produits cession actifs corp		1
	209	6

Note 12 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre au groupe d'intégration fiscale

- Résultat courant	2 327 K€
- Résultat exceptionnel	-1 545 K€
- Crédit d'impôt	-55 K€
	<u>727 K€</u>

b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société

- Accroissement de la dette future d'impôts	437 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	233 K€

c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille et traiteur clôturant au 29.02.24.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1^{er} mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

Annexe 2023-2024
Note 13 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

Engagements donnés	
- Avals, cautions et garanties donnés	15 470 K€
. dont fournisseurs	
« financements	15 470 K€
dont concernant :	
. les filiales	15 470 K€

Note 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a mis en place une convention de change auprès d'un établissement financier. Le capital restant dû au 29/02/2024 est de 3.7 Millions d'euros.

Note 15 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves, Primes et report à nouveau	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, Avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat Net	Date de clôture
FILIALES A PLUS DE 50 %										
SASU LDC VO-LAILLE	155 849	309 101	100 % 52 988	366 559	366 559	60 585		4 131	66 516	29/02
SASU LDC TRAI-TEUR	63 000	54 851	100 %	105 554	105 554	38 194		2 055	1 857	29/02
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	3 340	55 899	100 %	38 788	38 788			356 135	16 954	31/12
LDC INTERNA-TIONAL	86 712	27 620	100 %	121 166	121 166	38 275		2 642	-565	31/12
LDC SERVICES	3 305	2 885	100%	6 190	6 190			30 180	759	29/02



Annexe 2023-2024

Evènements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture significatifs à la date d'arrêté des comptes au titre de l'exercice 2023-2024 (arrêtés par le directoire le 21 mai 2024).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL